ARCHIVES DE LA MEUSE
REÇU LE 14/06/88

3Tp 592/33

ARCHIVES DE LA MEUSE PROPRIETE PUBLIQUE

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Partie réservée au service versant

Nom du service versant : INSPECTION ACADEMIQUE DE LA MEUSE Service Organisation

Date du versement : 13 juin 1988

Nombre d'articles : 7 articles

Partie réservée aux Archives

N° de versement : 914 W

Date de prise en charge : - 5 JUIL. 1988

Métrage : 0,4 ml

ARCHIVES DE LA MEUSE PROPRIETE PUBLIQUE

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
914 W 1	ENQUETE LOURDE 2ND DEGRE PUBLIC - EST 10 (enquête rapide) : effectifs par niveau, par sexe et par type d'hébergement - EST 13 : effectifs par nationalité, par nationalité et année de naissance - EST 39 B : effectifs par langue vivante, par établissement et par niveau - EST 56 : effectifs par année de naissance - EST 57 : effectifs par catégorie socio-professionnelle	ANNEE SCOLAIRE 1984-1985	I	914 W	
2	ENQUETE LOURDE 2ND DEGRE PUBLIC - EST 33 : effectifs par commune d'origine	ANNEE SCOLAIRE 1984-1985	I		
3	ENQUETE LOURDE 2ND DEGRE PUBLIC - EST 34 : par commune d'un secteur, nombre d'élèves scolarisés par niveau	ANNEE SCOLAIRE 1984-1985			

Indexation

ARCHIVES DE LA MEUSE PROPRIETE PUBLIQUE

914 W

- la numérotation des articles paraît correcte.
- pas de délai de communicabilité mentionné pour les articles 6 et 7.

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

3Tp 592/33

ARCHIVES DE LA MEUSE PROPRIETE PUBLIQUE

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

914 W

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	- EST 35 : par établissement, par cycle et par type d'hébergement, origine géographique des élèves				
4	ENQUETE LOURDE 2ND DEGRE PRIVE - EST 10 (enquête rapide) : effectifs par niveau, par sexe et par type d'hébergement - EST 13 : effectifs par nationalité - EST 56 : effectifs par année de naissance - EST 57 : effectifs par catégorie socio-professionnelle	ANNEE SCOLAIRE 1984-1985	I		
5	STATISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS - TABLEAUX ET INFORMATIONS - 1.1 : le budget, les bourses et aides de l'Etat - 2.1. : les écoles et les classes de l'enseignement du premier degré - 2.2. : les établissements et les divisions de l'enseignement du 2nd degré - 3.1. : les personnels - 3.2. : les principaux concours de recrutement - 4.2. : les élèves des écoles maternelles et primaires - 4.3a : les élèves du second degré : dans le 1° cycle - 4.3b : les élèves du second degré : dans le 2nd cycle court. L'apprentissage - 4.3c : les élèves du second degré : dans le 2nd cycle long	ANNEE SCOLAIRE 1984-1985	I		

914 W

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

3Tp 592/33

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
914 W 5 (suite)	4.3d : les élèves du second degré : dans le 2nd cycle long technique				
	6.1 : le brevet des collèges et les diplômes de l'enseignement technique				
	6.2 : le baccalauréat				
	- Résultats de l'enquête sur l'enseignement spécial en MEUSE 1° et 2nd degré				
	Années scolaires 1984-1985	Années scolaires			
	1985-1986	1984-1985, 1985-1986, 1986-1987			
	1986-1987				
	- Document de travail n° 317 du MEN-SIGES Octobre 1984				
	. évolution des effectifs du 1° degré public de 1980-1981 à 1983-1984	1980-1981 à 1983-1984			
	. démographie départementale				
	. synthèse des projections départementales et académiques 1984-1985 à 1987-1988	1984-1985 à 1987-1988			
	- Document de travail n° 361 du MEN-DEP Août 1987				
	L'orientation en fin de troisième				
	France Métropolitaine Public + Privé de 1973-1974 à 1985-1986	1973-1974 à 1985-1986			
	- Document de travail n° 85-03 - mai 1985 Enseignement du 1° degré public : synthèse des projections académiques et départementales d'ettectifs à scolariser à l'horizon 1988-1989				
	- Tableaux de bord de l'Education nationale. Mise à jour : nov. 1984 document : DT 319	1984			

ARCHIVES DE LA MEUSE PROPRIETE PUBLIQUE

914 W

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

3Tp 592/33

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
914 W S (suite)	- Education et Formation. Etudes et documents n° 6. Octobre 1983. Juin 1984				
	- Courrier des statistiques n° 43 juillet 1987				
	- Activités des services de santé scolaire en 1983-1984 et 1984-1985. Doct n° 35 du M.A.S.E.	1983-1984 1984-1985			
6	Evaluation pédagogique dans les écoles CM2-Juin 1983		I		
	Documents de travail du MEN - SPRESE et DE				
7	- Répertoire thématique des documents statistiques du service de la prévision, des statistiques et de l'évaluation	Année 1986	I		
	- Répertoires mensuels. Listes thématiques des documents statistiques de la D.E.P. centralisés par le DPDSDIS Janvier 1987 à décembre 1987	janvier 1987 à décembre 1987			

914 W

Le chef du service versant

P. l'Inspecteur d'Académie,
L'Attaché d'Administration,

R. BEAUXEROIS.

ÉDUCATION NATIONALE INSPECTION ACADÉMIQUE (MEUSE)

Le Directeur des Services d'Archives

914 W

6 Juillet 1988

G. MANDUECH

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.